

**Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Fourniture, transport et livraison de barnums pour les marchés aux
comestibles de l'EPT Paris Est Marne & Bois – EPT 2315
Titulaire : HBE DISTRIBUTION**

2023 – D – n° 130

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 28 septembre 2023,

CONSIDERANT que le marché pour la fourniture, le transport et la livraison de barnums pour les marchés aux comestibles de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société HBE DISTRIBUTION sise 90 avenue Victor Hugo à AUBERVILLIERS (93300),

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 500.000 € HT relatif à la fourniture, au transport et à la livraison de barnums pour les marchés aux comestibles de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 1 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 10/10/2023



Le Président,

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 10/10/2023

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231010-D2023-130-AR
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023